



5. Le plan de circulation : quelle place pour le vélo ?

Un plan de circulation définit les règles de circulation et de stationnement sur le territoire, revisite les sens de circulation et détermine la place de chaque mode de déplacement sur la voirie.

Comment libérer de la place pour le vélo ?

Un plan de circulation du centre-ville est en cours de réalisation par le pôle Loire-Chézine.

Les premières conclusions mettent en évidence la possibilité d'identifier des parcours cyclables sécurisés en modifiant les sens de circulation automobile.



L'interrogation du plan de circulation de la ville permet de reposer la stratégie générale de répartition des modes de déplacements sur la voirie et les modalités de stationnements pour chaque mode.

Un exemple à l'étude

Des aménagements cyclables vers la gare pourraient être réalisés en passant en sens unique les rues Alexandre-Olivier et Henri-Gautier.

En effet, en créant une boucle de circulation automobile entre la rue Alexandre-Olivier et la rue Henri-Gautier, le passage en sens unique de ces deux voies permettrait de dégager des espaces spécifiques aux cycles, ainsi qu'aux piétons et d'apaiser les abords de sites scolaires.



Les écoles Anne-Frank et Léon-Blum adoptent la rue scolaire en 2023

Quelle place pour la voiture demain ?

A l'heure actuelle, les Couëronnaises et les Couëronnais sont encore majoritairement dépendant de l'usage de leur voiture. Cependant tous les retours de consultations démontrent de l'intérêt croissant qu'ils portent pour les mobilités actives et les reports modaux vers la pratique cyclable s'accroissent sensiblement. Une enquête mobilité métropolitaine est prévue pour qualifier l'ampleur de cette accélération.

Le plan de circulation doit pouvoir prendre en compte cette accélération afin de permettre l'évolution progressive de l'usage des voies.



Les trajets domicile-école, un des enjeux du plan vélo.

